



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONTACT**

**Du 10 septembre 2012**

### **Présents**

Mesdames: Addae (VwV), Blommaert (CIRE), Bonamini (VwV), Daem (CBAR), Dupont (Amnesty), Goris (CECLR), Kerstenne (Croix-Rouge), Lepoivre (CBAR), Machiels (Fedasil), Maes (CBAR), Ouafa (Médecins du Monde), Reulens (KM-I), Schockaert (UNHCR), Sebastiano (Service des Tutelles), Van Balberghe (CGRA), van der Haert (CBAR), Verbruggen (Foyer), Verstrepen (OVB)

Messieurs : Beys (Caritas), Claus (OE), Dijon (JRB), Halimi (OIM), Eeckhout (OE), Jacobs (CCE), Van den Bulck (CGRA), Van Overstraeten (JRS-B), Verhoost (APD)

### **Ouverture de la réunion par madame van der Haert**

1. Madame van der Haert ouvre la réunion à 9h45.
2. Madame van der Haert souhaite la bienvenue à monsieur Wim Eeckhout (OE) qui remplacera monsieur Geysen à partir du 1 octobre. Elle souhaite également la bienvenue à madame Sophie Van Balberghe en sa qualité de nouvelle adjointe au commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, ainsi que le nouveau directeur de JRS-Belgique.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion de juin 2012**

3. Le compte-rendu a été adopté sans commentaires.

### **Communications de l'OE (monsieur Claus et monsieur Eeckhout)**

4. En juin **2012**, 1.726 demandes d'asile ont été introduites, dont 1.658 sur le territoire, 30 en centres fermés et 38 à la frontière. Ce qui représentait sur le territoire une moyenne de 78,95 demandes d'asile par jour ouvré (21 jours ouvrés). Par rapport au mois de mai 2012, on note une baisse en chiffres absolus de 59 demandes et de 11,89 par jour ouvré. Et par rapport à mai 2011, c'est une baisse de 147 demandes.

5. Les dix principaux pays d'origine étaient en juin 2012 : l'Afghanistan (261), la Guinée (125), la Russie (117), la RDC (90), le Kosovo (85), l'Irak (76), le Pakistan (72), la Serbie (65), l'Albanie (59) et la Syrie (56). En centres fermés, les demandes d'asile émanaient principalement de personnes originaires de Turquie (3). A la frontière, les demandes émanaient principalement de personnes originaires de la RDC (10), d'Irak (4) et du Cameroun (3).

6. En **juillet 2012**, il y a eu 1.866 demandes d'asile, dont 1.783 sur le territoire, 43 en centres fermés et 40 à la frontière. Sur le territoire, cela représentait une moyenne de 81,02 demandes d'asile par jour ouvré (22 jours ouvrés). Par rapport à juin 2012, on note une hausse en chiffres absolus de 140 demandes et une hausse de 2,10 demandes par jour ouvré. Et par rapport à juillet 2011, une baisse de 53 demandes.

7. Les principaux pays d'origine étaient en juillet 2012 : l'Afghanistan (229), la Guinée (158), la Russie (130), la RDC (97), l'Albanie (78), le Kosovo (74), la Serbie (58), le Pakistan (56) et la Syrie (56). En centres fermés, les demandes d'asile émanaient principalement de ressortissants d'Afghanistan (6), du Pakistan (6), du Nigéria (5), d'Arménie (4) et de la RDC (3). A la frontière, il s'agissait surtout de demandeurs d'asile de Syrie (5), de la RDC (4), de Chine (3), de Guinée (3), de Côte-d'Ivoire(3) et de Sierra Leone (3).

8. En **août 2012**, il y a eu en tout 1.627 demandes d'asile, dont 1.557 sur le territoire, 29 en centres fermés et 41 à la frontière. Ce qui représentait sur le territoire une moyenne de 70,77 demandes d'asile par jour ouvré (22 jours ouvrés) et par rapport à juillet 2012, une baisse en chiffres absolus de 239 demandes et une baisse de 10,28 par jour ouvré. Ceci représente également une baisse de 522 demandes par rapport à août 2011.

9. Les dix principaux pays d'origine en août 2012 étaient: l'Afghanistan (167), la Russie (137), la Guinée (131), la RDC (103), le Kosovo (85), la Syrie (77), l'Albanie (73), l'Irak (54), le Pakistan (52) et la Serbie (45). En centres fermés, les demandes d'asile émanaient principalement de ressortissants de Russie (5), du Maroc (4) et de Turquie (3). A la frontière, il s'agissait principalement de ressortissants du Cameroun (6), de Syrie (6), de la RDC (5), de Côte-d'Ivoire (4), d'Inde et d'Irak (3).

10. En **juin 2012**, l'OE a clôturé 1.858 dossiers d'asile et a pris 1.729 décisions sur le territoire : 1.235 dossiers d'asile ont été transférés au CGRA, 330 demandes d'asile (multiples) n'ont pas été prises en considération (13 quater) et 164 ont reçu une décision de refus en vertu de Règlement Dublin (26 quater). En outre, 129 demandes ont été déclarées sans objet. En centres fermés, 24 dossiers d'asile ont été clôturés : 9 ont été transférés au CGRA, 10 n'ont pas été pris en considération

(13quater), 4 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin et 1 dossier a été déclaré sans objet. A la frontière, 35 dossiers d'asile ont été clôturés : 30 ont été transférés au CGRA, 3 n'ont pas été pris en considération (13quater) et 2 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin (25quater).

11. En **juillet 2012**, l'OE a clôturé 1.694 dossiers d'asile et a pris 1.536 décisions sur le territoire: 1.112 demandes d'asile ont été transférées au CGRA, 336 demandes d'asile (multiples) n'ont pas été prises en considération (13 quater) et 88 ont été refusées en vertu du Règlement Dublin (26 quater). En outre, 158 demandes ont été déclarées sans objet. En centres fermés, 46 dossiers d'asile ont été clôturés : 19 dossiers ont été transférés au CGRA, 19 n'ont pas été pris en considération (13quater), 4 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin et 4 ont été déclarés sans objet. Et enfin, 36 dossiers d'asile à la frontière ont été clôturés : 19 ont été transférés au CGRA, 5 n'ont pas été pris en considération (13quater) et 12 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin (25quater).

12. En **août 2012**, l'OE a clôturé 1.742 dossiers d'asile et a pris 1.615 décisions sur le territoire : 1.139 demandes d'asile ont été transférées au CGRA, 345 demandes d'asile (multiples) n'ont pas été prises en considération (13 quater) et 131 ont été refusées en vertu du Règlement Dublin (26 quater). De plus, 127 demandes ont été déclarées sans objet. En centres fermés, 29 dossiers d'asile ont été clôturés : 15 ont été transférés au CGRA, 13 n'ont pas été pris en considération (13quater), aucun dossier n'a été refusé en vertu du Règlement Dublin et 1 dossier a été déclaré sans objet. Et à la frontière, 38 dossiers d'asile ont été clôturés : 34 ont été transférés au CGRA, 4 n'ont pas été pris en considération (13quater).

13. En **juin 2012**, il y a eu 566 demandes d'asile multiples, dont 392 étaient une 2<sup>e</sup> demande d'asile, 127 une 3<sup>e</sup> et 47 une 4<sup>e</sup> demande et plus. Elles émanaient principalement de demandeurs d'asile du Kosovo (68), de Russie (67), d'Afghanistan (52), de Guinée (48) et de Serbie (41).

14. En **juillet 2012**, il y a eu 589 demandes d'asile multiples, 423 étaient une 2<sup>e</sup> demande, 116 une 3<sup>e</sup> et 50 une 4<sup>e</sup> demande ou plus. Elles émanaient principalement de demandeurs d'asile de Guinée (79), de Russie (62), du Kosovo (54), d'Afghanistan (50) et de Serbie (35).

15. En **août 2012**, il y a eu 504 demandes d'asile multiples, dont 347 étaient une 2<sup>e</sup> demande, 95 une 3<sup>e</sup> et 62 une 4<sup>e</sup> et plus. Elles émanaient principalement de demandeurs d'asile de Russie (71), du Kosovo (51), de Guinée (43), d'Afghanistan (40) et d'Albanie (27).

16. En **juin 2012**, il n'y a pas eu de mise en détention en vertu de l'article 74/6 §1bis (annexe 39bis – dans l'attente du traitement de la demande d'asile). En ce qui concerne les dossiers Dublin, 72 personnes ont été mises en détention, dont une personne en vertu de l'article 51/5 §1 (annexe 39 ter – dans l'attente d'une décision quant à l'Etat membre responsable) et 71 personnes en vertu de l'article 51/5 §3 (annexe 26quater – après constat que la Belgique n'était pas l'Etat responsable et dans l'attente de l'exécution). Les principaux états-membres de destination, responsables du traitement de la demande d'asile, étaient : l'Espagne (13), l'Italie (12), le Royaume-Uni (12), la France

(9) et les Pays-Bas (8). Un couple et un parent célibataire avec un enfant ont été placés en maison de retour.

17. En **juillet 2012**, il n'y a pas eu de mise en détention en vertu de l'article 74/6 §1bis (annexe 39bis – dans l'attente du traitement de la demande d'asile). En ce qui concerne les dossiers Dublin, 61 personnes ont été mises en détention, dont 1 en vertu de l'article 51/5 §1 (annexe 39 ter – dans l'attente de la décision quant au pays responsable) et 60 en vertu de l'article 51/5 §3 (annexe 26quater – après constat que la Belgique n'était pas le pays responsable et dans l'attente de l'exécution). Les principaux états-membres de destination, responsables du traitement de la demande d'asile, étaient : le Royaume-Uni (24), l'Espagne (12), l'Allemagne (7), la France (4) et les Pays-Bas (3). Une famille sans enfants a été mise en détention. Un couple et 3 parents célibataires avec en tout 4 enfants ont été placés en maison de retour.

18. En **août 2012**, il y a eu 4 mises en détention en vertu de l'article 74/6 §1bis (annexe 39bis – dans l'attente du traitement de la demande d'asile). En ce qui concerne les dossiers Dublin, 84 personnes ont été mises en détention dont 1 en vertu de l'article 51/5 §1 (annexe 39ter – dans l'attente de la décision du pays responsable du traitement de la demande d'asile) et 83 en vertu de l'article 51/5 §3 (annexe 26quater – après constat que la Belgique n'est pas le pays responsable et dans l'attente de l'exécution). Les principaux états-membres de destination, responsables du traitement de la demande d'asile, étaient : le Royaume-Uni (33), la Pologne (8), la France (7), l'Italie (7), l'Espagne (13), l'Allemagne (6) et les Pays-Bas (6). Trois couples et 5 parents célibataires avec en tout 10 enfants ont été placés en maison de retour.

19. En **juin 2012**, il y a eu 376 'Eurodac-hits' – 42 de plus qu'en mai 2012. Les principaux états-membres pour lesquels un hit a été trouvé, étaient : la Grèce (104), la Pologne (44), l'Italie (43), l'Allemagne (27), la France (27), les Pays-Bas (24), l'Espagne (19), le Royaume-Uni (15), la Suède (15) et la Suisse (11).

20. En **juillet 2012**, il y a eu 373 'Eurodac-hits' – 3 de moins qu'en juin 2012. Les principaux états-membres pour lesquels un hit a été trouvé, étaient : la Grèce (92), la Pologne (63), l'Italie (39), l'Allemagne (32), la Suède (21), l'Espagne (20), les Pays-Bas (18), l'Autriche (14), la France (12), la Hongrie (9) et le Royaume-Uni (9).

21. En **août 2012**, il y a eu 359 'Eurodac-hits' – 14 de moins qu'en juillet 2012. Les principaux états-membres pour lesquels un hit a été trouvé, étaient : la Grèce (92), la Pologne (63), l'Italie (39), l'Allemagne (32), la Suède (21), l'Espagne (20), les Pays-Bas (18), l'Autriche (14), la France (12) et le Royaume-Uni (9).

22. En **juin 2012**, l'OE a enregistré 132 MENA, ayant introduit une demande d'asile sur le territoire. Il y avait 118 garçons et 14 filles. 8 MENA avaient entre 0 et 13 ans, 25 entre 14 et 15 ans et 99 entre 16 et 17 ans. Les principaux pays d'origine de ces MENA étaient : l'Afghanistan (84), la Guinée (17), le Pakistan (5), la RDC (3) et la Sierra Leone (3).

23. En **juillet 2012**, l'OE a enregistré 118 MENA ayant introduit une demande d'asile sur le territoire. Il y avait 94 garçons et 24 filles. 8 MENA avaient entre 0 et 13 ans, 26 entre 14 et 15 ans et 84 entre 16 et 17 ans. Les principaux pays d'origine de ces MENA étaient : l'Afghanistan (58), la Guinée (19), la Somalie (7), le Pakistan (6), le Burundi, la Serbie et le Mali (3 / pays).

24. En **août 2012**, l'OE a enregistré 124 MENA ayant introduit une demande d'asile sur le territoire. Il y avait 97 garçons et 27 filles. 8 MENA avaient entre 0 et 13 ans, 29 entre 14 et 15 ans et 87 en 16 et 17 ans. Les principaux pays d'origine de ces MENA étaient : l'Afghanistan (55), la Guinée (14), la RDC (7), le Sénégal (6) et le Cameroun (5).

25. Monsieur Beys demande si un ordre de quitter le territoire (OQT) est toujours délivré après la notification d'une annexe 13 quater. Monsieur Claus répond que la délivrance d'une annexe 13 quater sans OQT ne se fait que lorsque la personne a encore une autre procédure en cours de traitement, par exemple une demande 9ter ou 9bis. Aussi longtemps que cette autre procédure est en cours, aucun OQT n'est délivré.

26. Madame Kerstenne fait état de la problématique de l'identification des personnes qui ont reçu une annexe 35 (et non plus une attestation d'immatriculation (AI) comme précédemment). Elle précise que ces personnes rencontrent des problèmes pour faire inscrire leurs enfants à l'école, pour toutes leurs opérations bancaires et postales, entre autres. Elle demande si l'OE ne pourrait pas, dans pareilles situations, délivrer une AI. Monsieur Claus explique que l'OE ne peut intervenir à ces niveaux (Poste, banque, écoles...) si ces instances ne veulent accepter l'annexe 35 comme preuve d'identité. Il précise encore que l'annexe 35 mentionne clairement que ce n'est pas une pièce d'identité et il rajoute que l'attestation d'immatriculation n'est d'ailleurs pas non plus une pièce d'identité. Par ailleurs, c'est la loi qui détermine quels documents l'OE peut et doit délivrer, selon la procédure dans laquelle se trouve la personne.

27. Monsieur Claus fait encore savoir que des statistiques relatives à l'asile seront bientôt disponibles sur le site internet de l'OE.

### **Communications du CGRA (monsieur Van den Bulck et madame Van Balberghe)**

28. Monsieur Van den Bulck présente la nouvelle commissaire-adjointe francophone, madame Sophie Van Balberghe.

29. Monsieur Van den Bulck fait d'abord remarquer que dans le nombre de demandes d'asile introduite, on constate surtout un nombre très important de demandes d'asile multiples, tant en chiffres absolus qu'en nombres relatifs et ce également en comparaison avec les autres Etats-membres de l'UE. Pour certaines nationalités (Russie, Balkans), le nombre de demandes d'asile multiples s'élève à plus de 50-60%. Constat qui nécessite, selon monsieur Van den Bulck, d'abord un examen des facteurs et ensuite la mise en place de mesures.

30. En **juin 2012**, le CGRA a pris 1.772 décisions : 274 reconnaissances du statut de réfugié, 118 attributions de la protection subsidiaire et 7 exclusions. Les principaux pays d'origine des personnes ayant obtenu le statut de réfugié, étaient : la Guinée (41), l'Afghanistan (37), la Russie (29), l'Irak (24) et la Chine (21). Les principaux pays d'origine des personnes ayant obtenu la protection subsidiaire étaient : l'Afghanistan (106) et la Somalie (3). Monsieur Van den Bulck fait encore savoir que l'on peut noter une baisse de la charge de travail du CGRA. En effet, au 1<sup>er</sup> juin 2012, la charge totale de travail s'élevait à 14.068 dossiers par rapport à 15.343 au 1<sup>er</sup> avril 2012 et à 14.832 au 1<sup>er</sup> mai 2012.

31. En **juillet 2012**, le CGRA a pris 1.618 décisions : 244 reconnaissances du statut de réfugié, 97 attributions de la protection subsidiaire et 7 exclusions. Les principaux pays d'origine des personnes ayant obtenu le statut de réfugié, étaient : la Guinée (37), l'Afghanistan (31), l'Irak (28), la Russie (14) et la Chine (10). Les principaux pays d'origine des personnes ayant obtenu la protection subsidiaire étaient toujours : l'Afghanistan (91) et la Somalie (1). En ce qui concerne la charge totale de travail, le CGRA a à nouveau constaté une baisse : au 1<sup>er</sup> juillet 2012 il s'élevait à 13.640 dossiers par rapport à 14.068 au 1<sup>er</sup> juin 2012.

32. En **août 2012**, le CGRA a pris 1.537 décisions : 274 reconnaissances du statut de réfugié et 94 attributions de protection subsidiaire et 3 exclusions. Les principaux pays d'origine des personnes ayant obtenu le statut de réfugié, étaient : l'Afghanistan (55), la Guinée (43), la Chine (26), l'Irak (20) et la Russie (10). Les principaux pays d'origine des personnes ayant obtenu la protection subsidiaire étaient : l'Afghanistan (64), la Syrie (18) et la Somalie (3).

33. Pour les 8 premiers mois de l'année en cours, le CGRA a pris 13.360 décisions, ce qui correspond à une augmentation de 132% par rapport au 8 premiers mois de l'année 2009, une augmentation de 91 % par rapport au 8 premiers mois de l'année 2010 et une augmentation de 30% par rapport au 8 premiers mois de l'année 2011. Pour ce qui est de l'arriéré, le CGRA constate une baisse : au 1<sup>er</sup> août 2012, l'arriéré s'élevait à 13.091 dossiers par rapport à 13.640 dossiers au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

34. La charge totale de travail ou l'arriéré connaît depuis 5 mois une baisse constante. D'avril à août 2012, l'arriéré a été comblé par 2.511 dossiers, soit une moyenne de 502 dossiers par mois. Au 1<sup>er</sup> septembre 2012, la charge totale de travail s'élevait à 12. 832 dossiers.

35. Monsieur Van den Bulck fait remarquer que, depuis le mois d'août 2012 la protection subsidiaire a été octroyée dans 18 dossiers syriens (en plus du statut de réfugié accordé dans quelques dossiers syriens). Ceci indique clairement la politique du CGRA dans les dossiers syriens. Les demandes d'asile des Syriens sont actuellement traitées selon les principes suivants :

- Priorité à la reconnaissance du statut de réfugié
- Attribution de la protection subsidiaire (PS), en tenant compte de la situation et des risques en cas de retour. Dans la plupart des cas, la PS sera octroyée, le nombre de refus restera limité (principalement en cas de fraude sur la nationalité). Cette politique est également

suivie par les autres pays européens. Actuellement, la plupart des Syriens demande l'asile en Suède et en Allemagne. Le CGRA continuera à appliquer le principe "LIFO" (Last in, First out). De plus, le CGRA travaillera aussi sur la résorption de l'arriéré récent pour les personnes originaires de Syrie.

36. Le CGRA, précise monsieur Van den Bulck, continuera à se concentrer sur les dossiers afghans, surtout les dossiers MENA.

37. Monsieur Van den Bulck explique ensuite que le 'projet d'amélioration' demandé par le gouvernement, est un défi de taille. L'audit, exécuté par le bureau de consultance Deloitte, est dans une phase cruciale et examine les effets en matière d'amélioration de l'efficacité et de la qualité, et de l'augmentation du nombre de décisions du CGRA. La pression pour raccourcir le délai s'accroît et nécessite beaucoup d'efforts tant du CGRA que des autres instances, précise monsieur Van den Bulck. Et d'ajouter que de plus amples informations sur l'audit de Deloitte ne pourront pas être fournies avant la fin décembre 2012 ou le début de janvier 2013, quand Deloitte aura remis son rapport au gouvernement.

38. Monsieur Van den Bulck fait remarquer que le Conseil d'état a cassé un arrêt du CCE, dans un dossier où le CCE avait reconnu le statut de réfugié alors que le CGRA avait conclu à l'exclusion du statut. Le CGRA s'était pourvu en cassation devant le Conseil d'Etat contre cette annulation, qui a cassé l'arrêt du CCE en jugeant les moyens du CGRA fondés.

39. Madame Blommaert demande pourquoi les statistiques mensuelles du CGRA (site internet du CGRA) ne mentionnent plus le nombre de réfugiés reconnus par nationalité. Monsieur Van den Bulck répond qu'il n'y a pas de raisons spécifiques si ce n'est le manque de personnes disponibles.

40. Madame Addae demande si monsieur Van den Bulck a connaissance du nombre de reconnaissances de personnes ressortissantes « des pays sûrs ». Monsieur Van den Bulck précise que dans certains dossiers albanais, où il était question de vendetta, le statut de réfugié a effectivement été accordé. Il y aurait également eu un certain nombre de reconnaissances pour d'autres pays mentionnés sur la liste « des pays sûrs ». Cela reste toutefois limité.

41. Madame Maes demande si le CGRA peut commenter l'octroi de la protection subsidiaire aux ressortissants syriens. Elle demande si la protection ne s'applique qu'à certaines régions ou à tout le territoire syrien, et si une distinction est faite entre l'octroi de la PS en vertu de l'article 48/4, §2, b ou de l'article 48/4, §2, c, de la loi sur les étrangers. Monsieur Van Den Bulck répond que le CGRA considère que la situation en Syrie est tellement grave que la protection subsidiaire (tant du chef de l'art. 48/4, §2 b que de l'art.48/4, §2 c) doit être accordée à toute personne ressortissante de Syrie, sauf en cas de fraude sur la nationalité.

42. Madame van der Haert revient encore sur l'attribution de la protection subsidiaire aux Syriens et demande si elle sera limitée à certaines régions. Monsieur Van den Bulck précise que la PS est valable pour tout le territoire syrien et ajoute que le CGRA part du principe qu'il n'y a pas d'alternative de fuite interne dans le pays. Il souligne toutefois que l'exclusion peut être appliquée à certains profils.

43. Madame Maes demande si le CGRA peut donner quelques précisions quant à 'l'examen' et aux 'mesures', dont parlait monsieur Van den Bulck concernant les demandes multiples. Surtout qu'il se dit dans les couloirs que le traitement des demandes d'asile multiples relèvera bientôt de la responsabilité du CGRA. Monsieur Van den Bulck répond qu'un projet de loi relatif à l'extension de la compétence du CGRA au traitement des demandes d'asile multiples est actuellement, en effet, à l'étude au sein du gouvernement. Etant donné qu'il y a déjà un avis du Conseil d'Etat concernant ce projet, il pourra être soumis au Parlement dans un délai relativement court. L'on s'attend à ce qu'il entre en vigueur, au plus tôt, au début de l'année 2013 (jan.-févr.- mars 2013). Monsieur Van den Bulck confirme aussi qu'il considère qu'une investigation est nécessaire sur les causes et les raisons du nombre important de demandes d'asile multiples, alors que, en tous les cas pour certaines nationalités, elles ne sont pas vraiment justifiées. Aussi, parce que le nombre de demandes d'asile multiples n'est dans aucun autre pays de l'UE aussi élevé qu'en Belgique. La Russie et le Kosovo sont dans le top 10 des demandes d'asile, mais 60-70 % de ces demandes sont des demandes multiples. Il se demande s'il y a corrélation entre ce constat et la possibilité d'accès à l'accueil ou à d'autres procédures.

44. Monsieur Dijon demande si le rapport de l'audit de Deloitte sera rendu public. Monsieur Van den Bulck répète que le rapport est établi à la demande du gouvernement et que les résultats seront transmis au Département P & O et au ministre concerné. C'est donc le gouvernement qui décidera ce qu'il y a lieu d'en faire.

#### **Communications du CCE (monsieur Jacobs)**

45. Monsieur Jacobs fait savoir que l'Assemblée générale du Conseil du contentieux des étrangers a, à une grande majorité, voté pour la nomination de madame Bamps à la fonction de premier président. Madame Bamps prêtera serment lundi 17 septembre devant le Premier Président du Conseil d'Etat. Monsieur Vandercam, président faisant fonction, a été nommé Président pour cinq ans à compter du 1 juin 2012, et madame Annelies De Bondt en tant qu'administrateur également pour cinq ans.

46. Le flux entrant total de recours en matière d'asile auprès du CCE s'élevait en mai 2012 à 1.508 recours, en juin 2012 à 1.210 recours, en juillet 2012 à 1.576 recours. Quant au flux sortant, il s'élevait en mai 2012 à 926 arrêts, en juin 2012 à 979 arrêts et en juillet 2012 à 749 arrêts. La charge de travail en matière d'asile représentait au 1<sup>er</sup> août 2012, 4.846 dossiers, non compris l'arriéré historique des 1.200 dossiers de la CPRR.

47. Le flux entrant de recours déposés au mois de juillet 2012, concernait principalement des demandeurs d'asile ressortissants de Guinée (248), de la RDC (144), de Russie (112), d'Afghanistan (91) et du Kosovo (89). Pour le mois de juillet, les recours dans le cadre d'une demande d'asile multiple, concernaient des demandeurs d'asile de Russie (33), du Kosovo (30), de Guinée (23), d'Arménie (18) et d'Afghanistan (17).

48. Les recours introduits en extrême urgence s'élevaient en mai 2012 à 55, en juin à 58 et en juillet à 68. Quant aux recours en procédure accélérée, ceux-ci s'élevaient en mai 2012 à 22, en juin 2012 à 22 et en juillet 2012 à 20 recours.

49. Le flux sortant comportait quant à lui, 91,8% de refus (584 arrêts), 3,3% de reconnaissances du statut de réfugié (21), 0,5 % d'attributions de la protection subsidiaire (3) et 4,1% d'annulations (26). Les refus techniques (en vertu de l'article 55 de la loi sur les étrangers) et les abandons de procédures ne sont pas pris en compte dans ces chiffres.

50. Le nombre de recours en matière de migration s'élève à 12.983. Le flux entrant dans cette matière s'élevait en mai 2012 à 1.323, en juin à 1.266 et en août à 1.199 recours en annulation, et le flux sortant à respectivement 848 arrêts en mai 2012, 749 en juin et 524 en juillet. La plupart des recours ont été introduits contre des refus desdites demandes 9bis- et 9ter.

51. Madame Maes revient sur sa question posée à la réunion de contact de décembre 2011, concernant l'enregistrement des arrêts en annulation du CCE suite aux recours contre la délivrance d'annexes 26 quater et 13 quater. Ceci suite à la situation d'une famille de six enfants mineurs qui avait reçu l'ordre de quitter le centre d'accueil suite à une décision 26 quater. Cette décision venait cependant d'être annulée par le CCE, mais le Dispatching n'était apparemment pas au courant. Vérification faite, il s'est avéré que le CCE n'avait pas encore inscrit cet arrêt au registre d'attente. Madame Decooman, consultée en son temps, avait répondu que le CCE travaillait à ce problème. Madame Maes demande si depuis lors il est résolu. Monsieur Jacobs dit être au courant du problème, car les centres d'accueil et les ILA en font régulièrement état, et donnera plus d'informations à ce sujet à la prochaine réunion de contact.

### **Communications du HCR (Madame Schockaert)**

52. Madame Schockaert annonce la sortie de deux nouvelles publications :

- UN High Commissioner for Refugees, *Serbia as a country of asylum. Observations on the situation of asylum-seekers and beneficiaries of international protection in Serbia*, August 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/50471f7e2.html>
- UN High Commissioner for Refugees, *UNHCR Recommendations on Important Aspects of Refugee Protection in Italy*, July 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/5003da882.html>

53. Madame Schockaert indique que plus de 100.000 personnes ont fui actuellement la Syrie. Il y a 78.000 réfugiés Syriens en Turquie, 65.000 au Liban, 81.000 en Jordanie et 22.000 en Irak. Des missions d'urgence sont organisées sur place.

#### **Communications de l'OIM (Monsieur Halimi)**

54. Monsieur Halimi annonce une augmentation du nombre de retours volontaires qui peut s'expliquer par les mesures prises début avril en collaboration avec Fedasil, notamment les retours volontaires organisés par bus et les nouveaux critères du fond de réintégration.

55. Ainsi, il y a eu 302 retours volontaires en avril 2012 contre 410 en mai, 473 en juin et 508 en août. Pour l'année 2012, l'OIM comptabilise déjà 2.971 retours volontaires alors qu'il y en avait eu 3.358 pour toute l'année 2011. L'OIM espère arriver cette année à un total de 4.000 retours volontaires.

56. Pour l'année 2012, 890 personnes se sont inscrits dans un programme de retour volontaire via leur centre Fedasil et 772 sont effectivement retournés dans leur pays.

57. Parmi les personnes ayant fait appel aux services de l'OIM en 2012, 1.213 étaient des migrants en situation irrégulière, 1.248 des demandeurs d'asile déboutés et 510 des demandeurs d'asile qui avaient renoncé à leur procédure.

58. Les principaux pays de destination étaient pour 2012 : le Brésil, la Russie, l'Irak, l'Ukraine et le Kosovo. L'OIM constate une augmentation des retours volontaires vers la Macédoine, la Slovaquie ou la Bosnie, où des retours en bus sont organisés. Il y a toutefois une diminution des retours volontaires vers le Brésil.

#### **Communications du Service des tutelles (Madame Sebastiano)**

59. Pour le mois de juillet 2012, il y a eu 227 signalements de mineurs et 241 en août 2012. Il s'agit de signalements provenant principalement de l'OE mais également des services de police.

60. Au niveau des signalements multiples, il y en a eu 319 en juillet 2012 et 328 en août 2012.

61. Parmi ces jeunes, la plupart étaient âgés entre 15 et 18 ans, mais il y a également eu d'autres catégories. Ainsi pour le mois de juillet, 4 étaient âgés de moins de 10 ans, 12 avaient entre 10 et 14 ans et 170 étaient âgés entre 15 et 18 ans. Pour le mois d'août, 1 avait moins de 10 ans, 6 étaient âgés entre 10 et 14 ans et 180 étaient âgés entre 15 et 18 ans.

62. Le Service des tutelles a procédé à 112 désignations de tuteurs pour le mois de juillet 2012 et 121 pour le mois d'août 2012.

63. 91 tests de détermination de l'âge ont été effectués en juillet 2012 et 121 en août 2012.

64. Pour l'année 2012, il y a eu un total de 1.063 désignations de tuteurs pour des mineurs principalement issus d'Afghanistan ( 646), du Maroc (213), de Guinée (161), d'Algérie (159), du Congo (82), de Serbie (63), du Cameroun ( 50), du Pakistan ( 45), d'Irak (26) et d'Iran (22)

65. Le Service des tutelles a lancé une grande campagne de recrutement de tuteurs, via le secteur associatif lié à la jeunesse et à l'immigration. Le Service des tutelles manque toujours de tuteurs, en particulier néerlandophones. 250 jeunes sont toujours dans l'attente de la désignation d'un tuteur.

66. Monsieur Beys évoque les problèmes d'identification rencontrés par plusieurs jeunes se déclarant mineur en centre fermé. L'information de leur minorité ne serait pas toujours transmise au Service des tutelles par les autorités et le Service refuserait de prendre en considération les signalements effectués par des visiteurs d'ONG. Monsieur Beys évoque notamment la situation d'un jeune qui aurait passé une dizaine de jours en centre fermé. Madame Sebastiano indique que le Service des tutelles met tout en œuvre pour identifier ses jeunes. Il faut toutefois que l'information lui parvienne, soit par les centres eux-mêmes soit pas les visiteurs. Si l'information provient des visiteurs, le Service prend généralement contact avec le centre pour vérifier l'information. Par ailleurs, le Service des tutelles est également tenu par les disponibilités des hôpitaux pour effectuer les tests de détermination de l'âge. En juillet et août, leur disponibilité était moins grande compte tenu du congé du personnel, ce qui a pu engendrer un retard supplémentaire.

67. Madame Maes demande si le Service des tutelles a constaté une hausse de signalements pour les MENA très jeunes, car le CBAR a eu connaissance de plusieurs dossiers concernant ces enfants. Madame Sebastiano constate plusieurs signalements de la sorte dans les derniers mois mais ne peut confirmer une réelle tendance.

#### **Communications de Fedasil (madame Machiels)**

68. Madame Machiels annonce que les données statistiques seront communiquées ultérieurement, et que le nombre de personnes recueillies en juin 2012 s'élevait à 2.277, en juillet 2012 à 2.620 et en août 2012 à 2.474. Elle précise que la capacité totale d'accueil de Fedasil tourne actuellement autour de 24.000 places et que le degré moyen d'occupation se maintient à environ 94%, ce qui correspond au point de saturation. En juin 2012, il y avait au total 23.090 personnes accueillies, en juillet 23.058 et en août 22.671.

69. La baisse de la capacité d'accueil est la conséquence de la fermeture du centre d'accueil d'urgence de Bastogne.

70. Madame Machiels confirme que depuis le mois de janvier 2012, il n'y a plus eu de non-désignations, sauf pour des ressortissants de l'Union européenne. Ainsi, il y a eu 28 non-désignations en juin, 11 en juillet et 9 en août 2012.

71. Madame Machiels précise que le flux d'entrée de mineurs non-accompagnés a légèrement diminué ces derniers mois et que plus de 100 nouvelles places MENA ont été créées. Il ne reste plus qu'une cinquantaine de jeunes à l'hôtel, alors qu'il y en avait encore plus de 200 en avril 2012. L'ouverture de 15 places d'accueil MENA non demandeurs d'asile au centre d'accueil de Sugny cette année, a également contribué à la baisse du taux d'occupation dans les hôtels.

72. Madame Machiels revient sur les 2.000 places promises en ILA. Actuellement, 1.119 ont déjà été réalisées, 692 sont en projet. Il reste donc 242 places à trouver. Autre aspect positif est le petit regain d'enthousiasme pour la création de places d'accueil pour les hommes célibataires.

73. Madame Machiels fait savoir que le nouveau directeur général de Fedasil vient enfin d'être nommé. Il s'agit de monsieur Jean-Pierre Luxen qui reprendra le flambeau de madame Fanny François, directeur général ad intérim. Cette dernière reprend son poste de directeur gestion et contrôle du réseau.

74. Le 13 juillet dernier, Fedasil a distribué de nouvelles instructions concernant à la fois la 'fin de l'accueil' et 'le trajet de retour'. En ce qui concerne le 'trajet de retour', 300 'places retour' ont été créées dans 4 centres. Jusqu'à présent, ces places 'retour' n'ont pas encore été attribuées, mais ce sera chose faite dans les prochains jours. La raison de ce petit flottement : l'attribution de ces places se fait sur base de listes du CCE. Jusqu'à présent, les données de ces listes n'avaient trait qu'aux arrêts du mois d'août. Ce n'est que depuis aujourd'hui que ces données se rapportent aux arrêts de début septembre 2012. Pour ce qui est des instructions, des sessions de formation sont en cours. Les petites erreurs feront l'objet de rectifications.

75. Madame Machiels tient également à communiquer quelques chiffres relatifs au retour volontaire. Au mois d'août, un record a été atteint : 594 personnes sont retournées volontairement. A cela s'ajoute l'augmentation du nombre d'ex-demandeurs d'asile à avoir opté pour le retour volontaire. En 2011, cela représentait 50% du total des retours volontaires. En 2012, le retour volontaire atteint les 65%.

76. Madame Lepoivre fait état d'instructions envoyées en septembre par Fedasil et ayant trait à l'accueil de personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou de protection subsidiaire alors qu'ils étaient en centre fermé. Ces personnes ne bénéficieraient plus de l'accueil en centre ouvert, le temps de trouver un logement. Qu'est-ce qui a motivé ce changement de politique ? Madame Machiels répond ne pas être au courant de cette instruction. Elle va s'en informer.

77. Monsieur Beys revient sur les instructions de Fedasil du 13 juillet relative au ‘trajet de retour’ (en principe, pleinement en vigueur depuis le 1 septembre). Il demande à partir de quand ceci sera mis en application et quels seront les profils prioritaires. Eu égard aux nombre de décisions négatives du CCE, les 300 places seront très vite occupées. Une troisième question concerne le délai de trois jours qui, selon les instructions, commencerait à courir dès la notification par Fedasil au centre d’accueil et non à la personne même. En réponse à la première question, madame Machiels dit s’attendre à ce que les attributions de places de retour se fassent dès aujourd’hui. L’instruction et le trajet de retour sont entrés en vigueur le 1er août 2012. En ce qui concerne la deuxième question, madame Machiels répond qu’il reste à voir combien de personnes se présenteront réellement après l’attribution d’une place de retour. Des scénarios d’urgence ont été prévus au cas où ces places seraient très vite occupées. Quant à la troisième question relative au délai de trois jours, madame Machiels dit avoir déjà été informée de la brièveté de ce délai. Il a donc été décidé en interne de respecter un délai supplémentaire de trois jours entre la signification de l’arrêt du CCE à la personne (concrètement : la date reprise sur le registre d’attente) et l’attribution d’une place de retour, en plus du délai tel que mentionné dans l’attribution de la place de retour, qui est également de trois jours. Ainsi, la personne recevra la décision négative du CCE avant la notification de l’attribution d’une place de retour et, en principe, le centre d’accueil serait en principe informé environs deux jours avant l’attribution d’une place.

78. Monsieur Beys attire l’attention sur le risque pour les personnes affectées à une place de se retrouvent très éloignées du centre d’accueil initial. Ce qui peut avoir des conséquences sur le contact avec l’avocat ou le médecin, avec qui la personne avait créé un lien de confiance. Fedasil interviendra-t-elle dans les frais de déplacement pour se rendre chez l’avocat ou le médecin ? Madame Machiels répond que ces personnes bénéficieront des mêmes conditions que les personnes hébergées en centre d’accueil ordinaire.

### **Communication de Vluchtelingenwerk Vlaanderen**

79. Madame Addae signale que Vluchtelingenwerk organise, conjointement avec ADDE et CIRE, une après-midi d’étude autour de la question : « *Comment introduire une procédure devant la CEDH ?* » Cette demi-journée d’étude aura lieu le 26 octobre 2012. A l’affiche, quelques grands noms tels que Adam Weiss, directeur juridique AIRE Centre, et Zouhaier Chihaou, l’avocat de l’affaire MSS.

### **Communications du CBAR**

80. Mme Maes souhaite faire une communication personnelle. Aujourd’hui, c’est sa dernière réunion de contact d’une longue série. Elle dit avoir aimé travailler au CBAR, au sein d’une équipe de juristes/avocats dont la compétence est reconnue et appréciée par tous les contacts extérieurs du CBAR. Elle dit avoir apprécié le style du CBAR, pour qui les bons contacts avec les autorités restent importants. Elle annonce que désormais elle va travailler pour une de ces autorités, notamment le CCE. Elle rajoute encore que, après 8 ans d’analyse critique des décisions et arrêts, son défi sera

d'élaborer elle-même un projet d'arrêt. Elle tient à remercier tout le monde pour ces nombreuses années de collaboration.

81. Madame van der Haert remercie madame Maes pour son travail et son dévouement, et annonce par la même occasion que le CBAR est à la recherche d'un/une nouveau/elle juriste. Et d'ajouter que le CBAR est heureux de pouvoir de nouveau compter sur la collaboration de Geertrui Daem.

**82. Madame van der Haert annonce encore que les bureaux du CBAR seront déménagés au 154 rue des Palais à 1030 Schaerbeek et ce, à partir du 1er d'octobre prochain. Le CBAR sera donc inaccessible du 28 septembre au 5 octobre pour cause de déménagement.**

83. Madame Maes prie monsieur Eeckhout et monsieur Claus de vouloir bien, au nom du CBAR et de la réunion de contact, remercier chaleureusement monsieur Geysen pour ses nombreuses années de présence très appréciée aux réunions de contacts.

#### **Divers**

84. Monsieur Van Overstraeten fait savoir que JRS-B participe également au recours en annulation de la loi de novembre 2011 relative à l'enfermement de mineurs, qui finalement permet l'enfermement de mineurs.

**Les prochaines réunions de contact auront lieu  
les 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2012  
au siège de Fedasil, rue des Chartreux 19-21, 1000 Bruxelles**